

JAN NOLF

“ La justice ajoute de la pauvreté à la pauvreté ”

Interview réalisée par Han Renard, journaliste Knack.

Jan Nolf est né à Torhout, au cœur de la Flandre-Occidentale. Le souvenir le plus marquant de sa jeunesse est l'asthme aigu dont il souffrait. Il était toujours le dernier choisi par ses camarades pour former des équipes au cours de gymnastique. Être exclu est donc un sentiment qu'il connaît très bien. Il était un enfant timide ainsi qu'un rat de bibliothèque. À 25 ans, il a enfin reçu un traitement approprié, ce qui lui a permis de devenir très sportif. À 50 ans, il a même couru un marathon. Il considère que pouvoir faire du sport a été le plus grand tournant de sa vie, outre la justice de paix bien sûr, qui l'a profondément changé en tant qu'être humain.

Lorsqu'il a été désigné pour occuper la fonction de juge de paix, cet avocat libéral brugeois fut considéré avec méfiance. La presse locale s'interrogea sur ce qu'un libéral convaincu comme lui pourrait bien venir faire au poste de juge de paix dans un canton catholique tel que Roeselare, mais le nouveau juge a su très vite conquérir l'estime de la population locale. Il était proche des gens, leur rendait souvent visite chez eux, et remuait ciel et terre pour que les parties en conflit puissent se réconcilier et éviter ainsi un procès. Depuis son départ anticipé à la



retraite en 2011, il s'est érigé en observateur critique de la justice, voix discordante agitant le landerneau du pouvoir judiciaire. •

Au départ, vous sembliez vous diriger tout droit vers une belle carrière politique.

► **Jan Nolf:** J'ai été président national des jeunes PLP (Parti de la Liberté et du Progrès), mais ma carrière politique rendait la vie de mon épouse impossible. J'étais constamment en déplacement et nous avions deux jeunes enfants. (rires) J'ai donc choisi *the woman I love*, même si mon abandon de la politique a énormément déçu certaines personnes, comme Willy De Clercq et Herman De Croo.

Juge de paix, était-ce vraiment ce que vous vouliez devenir ?

► **Nolf:** Oh oui, c'est la fonction la plus noble de la justice. En tant que juge de paix, vous êtes totalement indépendant de toute

structure et de toute hiérarchie. Vous occupez cette fonction de tout votre être. Être juge requiert d'ailleurs de nombreuses qualités : il faut posséder une excellente base technique, être équitable et toujours prendre en compte la dimension humaine. Malheureusement, certains magistrats estiment que seule la première de ces trois qualités suffit.

Un an avant de devenir magistrat vous-même, vous aviez déclaré dans Knack qu'un nombre croissant de magistrats se comportaient comme une « caste de fonctionnaires insensibles » et abordaient leur fonction comme une préretraite améliorée. Avez-vous été bien accueilli par vos nouveaux collègues ?

► **Nolf:** (rires) C'était en 1986, ma toute première interview dans le Knack, qui a causé énormément de remous. Je dis parfois que je n'ai plus jamais rien dit d'original après ça. Les juges de paix ne l'ont pas vraiment mal pris, parce qu'ils ne se sentaient pas visés. C'est plutôt resté en travers de la gorge des chefs

de corps des grands tribunaux. Ce sont plutôt les chefs de corps des grands tribunaux à qui c'est resté en travers de la gorge. Par la suite, au cours des vingt années suivantes de mon quart de siècle en tant que juge de paix, j'ai d'ailleurs gardé le silence. En 2008, j'ai fait ma réapparition médiatique dans « Telefacts Crime », un programme de VTM qui voulait mettre en exergue l'action de réconciliation des juges de paix.

Vous vous êtes fait connaître dans le pays tout entier grâce à la façon dont vous exercez votre fonction de juge de paix.

► **Nolf:** Je venais d'un cabinet d'avocats très couru, très lié au monde politique. Mon réseau

n'était en rien le reflet de la société. Soudainement, je me suis retrouvé en contact avec toutes sortes de personnes, du plus pauvre au plus riche. J'ai, comme l'a dit Guy Verhofstadt, pénétré derrière les façades des maisons de Flandre. Au cours des premières années, j'ai essayé de m'en détacher, mais après un certain temps, j'ai commencé à me poser des questions sur la réelle signification de mon travail. J'étais tout bonnement en train de participer à l'aggravation de la pauvreté dans la société.

Que voulez-vous dire ?

► **Nolf:** La justice ajoute de la pauvreté à la pauvreté. Prenez par exemple une facture impayée de 200 euros. Si vous tentez de résoudre ce problème par le biais d'un procès



classique, le jugement final astreindra la partie en défaut de paiement à payer 600 euros hors frais d'huissier. C'est ce que j'appelle la plus-value négative de la justice. Le juge de paix, lui, a la possibilité de résoudre les problèmes en dehors de la procédure judiciaire, par un accord à l'amiable. C'est entièrement gratuit. Pas de société de recouvrement, pas d'huissier, pas d'avocat ni de droit de mise au rôle. Vous faites économiser beaucoup d'argent à la justice et aux citoyens. En tant qu'ancien libéral, que ce soit libéral de gauche, et selon certains, libéral d'extrême gauche, je trouve cela important. Un dentiste qui intente une action en justice contre un patient et accepte un règlement à l'amiable, sans coûts supplémentaires donc, sera, qui plus est, payé plus rapidement. Mais le plus important, c'est que le respect entre les parties reste intact; le respect, qui constitue l'or véritable des relations humaines. *Last but not least*, la justice y gagne en autorité. Elle prouve en effet qu'elle est à visage humain. Au cours des cinq premières années de ma carrière de juge de paix, j'ai réglé environ 500 dossiers par an en les abordant de cette

façon. Ensuite, l'affaire Dutroux m'a poussé à agir pour un autre type de justice et à changer complètement de cap. C'est ainsi que le nombre de règlements à l'amiable dans mon canton a été multiplié par dix les années qui suivirent, passant de 500 à 5 000 par an.

Alors, pourquoi avoir pris votre retraite anticipée en 2011 ?

► **Nolf:** J'étais en colère contre les agrandissements d'échelle au sein de la justice. Le travail des juges de paix allait être phagocyté par de nouveaux tribunaux de la famille aux attributions élargies. Selon moi, cette réorganisation n'allait que creuser davantage le fossé entre la justice et le citoyen. En raison de mes nombreux efforts pour mettre en œuvre des conciliations à l'amiable, le retard judiciaire n'existait pas chez moi, contrairement à d'autres tribunaux. Mais je n'avais aucune envie d'aller jouer les dépanneurs auprès de ces nouveaux tribunaux. Je me suis senti comme un homme seul criant dans le désert, et j'ai eu le sentiment que ma fonction principale, c'est-à-dire réconcilier les gens, m'avait été arrachée. J'avais constaté

comment des juges de paix, de plus en plus nombreux, se rangeaient du côté de l'industrie de l'endettement et du recouvrement de créances. C'est une chose que je pouvais difficilement accepter. J'ai eu des discussions acharnées avec certains collègues. J'ai critiqué cette nouvelle approche sèche et implacable de la justice dans la presse. Ce qui m'a finalement fait prendre la décision d'arrêter, c'est l'e-mail d'un collègue: «Celui qui critique autant ses collègues ne peut être qu'un terroriste à sac à dos.» En Wallonie, la culture du dialogue dans la justice reste par ailleurs plus présente. La Flandre rit de toutes ces palabres wallonnes, mais leur modèle de dialogue fait économiser beaucoup d'argent à la justice et aux justiciables.

Vous affirmez que le problème principal de la justice d'aujourd'hui n'est pas le manque de moyens financiers.

► **Nolf:** Il existe un certain nombre de difficultés financières dans la justice, par exemple, les juges d'instruction devraient se voir allouer plus de moyens, mais l'argent n'est en réalité pas le problème le plus important. La

justice doit tout simplement changer. Notre justice inflexible est une justice de gaspillage. Donnez-lui plus d'argent et elle en gaspillera davantage. C'est le message que je souhaite porter. La justice ne s'occupe pas de ce dont elle devrait s'occuper. C'est devenu une immense gabegie en raison du manque de dialogue et du nombre croissant de procès.

Vous éreintez aussi souvent l'arrogance du pouvoir judiciaire.

► **Nolf:** Exactement. L'arrogance, la prétention et la suffisance des spécialistes qui méprisent les soi-disant idiots en touche et qui ne peuvent tolérer les observateurs. C'est ce qu'on a pu constater lors du débat sur les assises. Le jury populaire a été accusé de tous les maux par la magistrature et les parquets par l'intermédiaire du Conseil supérieur de la Justice. Les jurés ont pour ainsi dire été taxés de gros bêtas. Jean-Luc Cottyn, l'ancien président du Conseil supérieur de la Justice, a même déclaré: « Les assises, c'est une vraie loterie, donc quand je dois sélectionner un juré, je choisis simplement la plus jolie madame. » C'est du Donald Trump tout craché!

Mais regardez comment, lors du procès Wesphael, ces « stupides amateurs » ont présenté aux juges d'appel une longue liste de tout ce qui n'avait pas été fait correctement lors de l'enquête judiciaire! Certains juges d'appel n'auraient jamais osé faire cela.

La justice ne sait pas faire sa propre critique, selon vous?

► **Nolf:** À peine. Cette incapacité à faire son autocritique engendre de la méfiance à l'égard de la justice. C'est la raison pour laquelle je plaide en faveur d'un assouplissement de la procédure de récusation des juges. À l'heure actuelle, c'est une procédure très stricte, avec un avocat qui doit être membre du barreau depuis au moins dix ans. Je préconise une législation à la néerlandaise, où le citoyen lambda peut récuser le juge s'il estime qu'il est partial ou qu'il n'est pas indépendant, conformément aux critères de la Convention européenne des droits de l'Homme. Les conséquences sont positives pour les justiciables et cela force également les magistrats à être beaucoup plus prudents. L'une des propositions de mon nouveau livre,

alors que je demeure néanmoins un grand défenseur de la vie privée, est que toutes les audiences fassent l'objet d'enregistrements audios et si possible vidéos.

Les juges ne seront pas favorables à cette proposition, j'imagine!

► **Nolf:** Et dans chaque salle d'audience, le panneau suivant serait accroché: « Ici, on n'insulte pas l'impartialité du juge » (rires). Pour faire en sorte que les juges soient plus que conscients de leur rôle social. Jouer à Dieu le père engendre des responsabilités. Au Moyen Âge, les juges corrompus ou partiaux étaient écorchés vifs. Ça pourrait donc être plus grave.

Si vous étiez ministre de la Justice, quelle mesure prendriez-vous en priorité?

► **Nolf:** Je retournerais au XIX^e siècle, juste après la Révolution française, lorsqu'une tentative de conciliation à l'amiable était obligatoire dans toutes les affaires civiles. Cette justice dite de réparation peut également très bien fonctionner au pénal, vous savez.

Le parquet y a de temps en temps recours aussi, mais trop peu. Il y a quelques années, mon fils cadet a été victime de violence aveugle. Il a été attaqué et assommé. J'ai dû y mettre toute ma force de conviction, ce n'est pas un tendre comme moi, mais il a fini par accepter de régler cette affaire avec l'auteur des faits par procédure de médiation de réparation. Mon fils a pu introduire une demande en dommages et intérêts, l'auteur a écrit une lettre d'excuses et l'affaire n'a pas été portée devant le juge.

Est-ce vrai que vous craignez une évolution vers un État policier sous la pression de la menace terroriste actuelle ?

► **Nolf:** Nous assistons à un affaiblissement insidieux de l'État de droit. Des défenseurs des droits de l'Homme l'ont affirmé, quand on analyse tous les projets de la commission en charge de la lutte contre le terrorisme, on se rend compte qu'un véritable état d'urgence serait malgré tout la meilleure des solutions, car celui-ci ne serait que temporaire. D'autre part, il n'y a que le provisoire qui

dure. En France, l'état d'urgence est toujours en vigueur et on évolue vers ce que feu l'ancien président français socialiste François Mitterrand décrivait comme « le coup d'état permanent ». L'État de droit affaibli et un exécutif tout-puissant.

Quelles mesures vous heurtent le plus ?

► **Nolf:** Au cours des mois derniers, il y a eu pléthore de propositions idiotes, la pire d'entre elles étant d'autoriser les perquisitions la nuit et la possibilité de pénétrer chez les sans-papiers sans mandat de perquisition. En ce qui concerne ce dernier point, le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), s'est fait rappeler à l'ordre par le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), mais en attendant, ça existe, ça se passe dans les faits, et selon Jan Jambon, il n'est même pas pris acte de ces descentes de police. Dans les faits donc, les vrais illégaux ne sont pas ces miséreux sans droits, mais bien nos propres politiciens, notre propre police et parfois aussi nos propres juges, qui ferment les yeux face à de telles pratiques. •

Jan Nolf

Jan Nolf est né le 15 juillet 1951. Il a étudié le droit et la criminologie à l'université de Gand. Il a été président national des jeunes PLP en 1985 et 1986.

Après avoir travaillé pendant dix ans comme avocat à Bruges, il est devenu juge de paix dans le canton de Roeselare en 1987.

Fin 2011, il a pris sa retraite anticipée en signe de protestation. Depuis son départ à la retraite, il écrit pour différents journaux et périodiques. Sur son site Internet www.justwatch.be, il donne son avis quant aux évolutions actuelles de la justice.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Les personnes vulnérables dans le nouveau droit* (en néerlandais: *Kwetsbaren in het nieuwe recht*). Fin novembre paraîtra son nouvel opus *De kracht van rechtvaardigheid* (*La force de l'équité*). •